



## REGLEMENT PARTICULIER

### Epreuve Championnat de Belgique Supermoto

## **SUPERMOTO – 25 SEPTEMBRE 2016 – CIRCUIT CHIMAY**

### **Art. 1 - DEFINITION.**

L'Asbl Circuit de Chimay organise le 25 septembre 2016 sur le circuit de Chimay une épreuve Supermoto dans le cadre de l'Off-road Racing Days .

Cette épreuve compte pour le Championnat de Belgique Supermoto et le BeNeCup 2016.

Cette épreuve sera réglée par le Règlement Sportif Supermoto FMB 2016, le Code Sportif FMB, le Code Disciplinaire FMB, le Règlement Technique Supermoto et ce Règlement particulier. Tous les cas non prévus dans les présents documents, seront traités selon l'esprit et la lettre de la Code Sportive International de la FIM. Par son inscription, le pilote doit se soumettre à toutes ces réglementations.

### **Art. 2 - CIRCUIT.**

Adresse de l'entrée du circuit : **Rue du Grand Prix des Frontières à 6460 Chimay**

L'épreuve se déroulera sur un parcours mixte (goudron, cendrée, terre, herbe) dans les enceintes du Circuit de Chimay. La longueur du circuit est de 1800 m, largeur minimum 6 mètres, la portion goudronnée représente 65 % du parcours.

### **Art. 3 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.**

Le contrôle, la vérification des documents, les licences, la distribution des documents d'accès et la location des transpondeurs se feront au ' Welcome ', qui sera installé dans un chapiteau, lequel se trouvera dans une prairie au carrefour de la Porte de Mons.

**Samedi 24 septembre 2016** de 9h00 à 19h00

**Dimanche 25 septembre 2016** de 7h00 à 9h00

( La location des transpondeurs se fera le dimanche 25 septembre au local chrono à partir de 7h00 )

#### **Art. 4 - PILOTES ADMIS.**

***Veillez lire attentivement le règlement supermoto 2016 sur le site de la FMB : <http://www.fmb-bmb.be/fr/documents/reglements-supermoto>***

##### **Licenciés Supermoto :**

Le meeting est ouvert aux coureurs belges et étrangers, en possession d'une licence Supermoto, délivrée par leur FMN reconnue par la FIM et en règle pour 2016.

Pour le possesseur d'une licence étrangère, une sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. La non-présentation de cette autorisation sera l'application d'office d'un droit d'une manifestation soit 55.00 € ( € 65 pour les Prestiges) à payer au responsable administratif de la fédération.

##### **Licenciés MX et Course sur route.**

Les coureurs, licencié à l'année MX, délivré par la FMWB/VMBB, sont autorisés à participer avec une licence une manifestation à € 30 directement au responsable administratif de la fédération.

Les coureurs, licencié à l'année Course sur route, délivré par le FMWB/VMBB, sont autorisés à participer avec une licence une manifestation à € 20 directement au responsable administratif de la fédération.

##### **Non-Licenciés**

Les non-licenciés devront s'acquitter du droit d'une manifestation de € 45 ( € 55 pour les Prestiges ) directement au responsable administratif de la fédération et présenter la carte d'affiliation à un club FMWB-VMBB .

Ce droit d'engagement sera augmenté de € 10 pour les coureurs, non-résidents en Belgique pour l'assurance de rapatriement .

Aucune licence une manifestation sera délivrée sur place à un coureur de moins de 18 ans , sauf s'il est en possession d'une licence annuelle dans une autre discipline.

#### **Art. 5 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.**

Licenciés et non-licenciés en possession d'une adresse e-mail devront s'inscrire de préférence via le site de la fédération [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

Pour les pilotes ne possédant pas internet, suivre la procédure ci-dessous.

Le bulletin d'engagement est à demander au secrétariat du club organisateur par téléphone ou mail, devra dûment complété parvenir **au plus tard le vendredi 16 septembre 2016.**

Secrétariat Circuit de Chimay ASBL – Rue de Poteaupré 5 à 6464 Bourlers

**Téléphone** : (32) (0)60 210429 – Fax (32) (0)60 214723 **E-mail** : [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be)

Infos techniques et sportives ( après 18h00 ) : (32) (0)60 214176 - (32) (0)495 522295 ( Alain Doncq)

L'engagement des pilotes KNMV se fait d'après les accords entre la FMB-BMB et la KNMV.

## LE DROIT D'INSCRIPTION :

Nationaux, Euro-Nationaux et Prestiges : € 70

Débutants, Originals et Quads : € 50

Tout engagement et paiement non effectués **au plus tard le vendredi 16 septembre 2016** feront l'objet d'une taxe administrative de € 10.

## **Inscriptions Quads ( prescriptions particuliers 2016 )**

**En cas que moins de dix coureurs quads se sont inscrits préalable au plus tard le vendredi 16 septembre 2016 (c'est-à-dire inscription et paiement en ordre), l'organisateur a le droit d'annuler l'épreuve Quads. L'organisateur est tenu à contacter et avertir ces coureurs immédiatement de l'annulation et est obligé de rembourser le droit d'engagement.**

Ce droit est à verser au compte du Circuit de Chimay ASBL – Rue de Poteaupré 5 à 6464 Bourlers n° compte **IBAN** : BE 47 3600 5411 4080 **BIC** : BBRUBEBB avec la mention du nom et catégorie du coureur et ce **au plus tard le vendredi 16 septembre 2016**.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter le coureur n'ayant pas souscrit dans le délai imparti.

La confirmation d'engagement sera notifiée par email à chaque coureur suivant les données en possession de l'organisateur et en fonction de leur date de paiement du droit d'inscription ( sauf en cas de refus d'un coureur par l'organisateur )

## **Art 5 bis. NUMEROS DE COURSE**

Les coureurs, ne disposant pas d'un numéro permanent, se verront attribuer un numéro de course par le responsable administratif de la fédération au plus tard à la vérification administrative. Ces numéros sont à fournir par le coureur.

## **Art 5 ter. ENTRAINEMENT LIBRE.**

Des entrainements libres non-chronométrés seront organisés le samedi 24 septembre 2016 de 11h00 à 16h00 et sont réservées aux coureurs règlementairement inscrits pour l'épreuve. Le droit de participation est de 10 euros et est à payer au `Welcome ` au responsable du Circuit de Chimay ASBL .

## **Art. 6 - MOTOS ADMISES**

L' épreuve est ouverte à toutes les motos et à tous les quads, répondant au règlement technique Supermoto 2016 :

[http://www.fmb-bmb.be/sites/default/files/documents/2016/form-tExNP5BvepIKvRML6j-EnFziW6hUkfl3hnLEW09aIaQ/regtechsmfr\\_2016.pdf](http://www.fmb-bmb.be/sites/default/files/documents/2016/form-tExNP5BvepIKvRML6j-EnFziW6hUkfl3hnLEW09aIaQ/regtechsmfr_2016.pdf)

## **Art. 7 -TRANSPONDEUR**

Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique, basé sur l'utilisation d'un transpondeur. Il est la responsabilité du coureur d'être en possession d'un transpondeur en parfait état de fonctionnement. Un transpondeur peut être loué sur place à l'inscription ( 15 euros )

## **Art. 8 - ASSURANCE.**

Le Circuit de Chimay ASBL a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours du meeting. Cette assurance comporte une garantie en conformité avec les lois en vigueur en Belgique. Tout accident doit faire l'objet d'un rapport du médecin de service.

## **Art. 9 - PARC DES COUREURS.**

Le parc des coureurs sera accessible à partir du vendredi 23 septembre 2016 à 16 heures.

Un emplacement assez grand est mis à la disposition de chaque coureur.

Les coureurs sont priés de tenir leur emplacement dans un état propre et de ne pas laisser traîner des déchets, ni sacs poubelles, ni restants de pneus. Un sac poubelle sera mis à la disposition du coureur. Ce sac sera déposé aux endroits prévus avant de quitter le parc des coureurs.

Les huiles et carburants seront repris par le coureur, il est formellement interdit de les abandonner sur le site.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire, à mettre en dessous de la moto à chaque intervention mécanique. Un tapis environnemental sera disponible le cas échéant à la Tour au prix de 25 euros.

Par emplacement, un extincteur, prêt à l'usage, est obligatoire ( responsabilité du coureur ).

Toute installation, hors normes, de tente VIP ou autre devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur trois semaines avant l'épreuve.

**Il est interdit de nettoyer la moto dans le parc des coureurs. Un emplacement est réservé avec arrivée d'eau et d'électricité. Le coureur se munira de son propre karcher, ainsi que du raccordement type Gardena, tuyaux et d'un câble électrique.**

## **Art. 10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES.**

Les motos et quads peuvent être présentés au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais.

## **Art 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT.**

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs seront prévenus par un affichage de la direction de course à l'entrée du parc fermé.

## **Art. 12 - RECLAMATIONS.**

Seules seront prises en comptes les réclamations se référant au règlement Supermoto 2016.

### **Art. 13 – BAREME DE PRIX.**

Le barème de prix sera payé ½ heure après la fin de la dernière course.

### **Art. 14 - PODIUM.**

Un podium sera prévu pour les 3 premiers coureurs de chaque catégorie au plus tard ½ heure après la dernière course. Un podium ` Superfinale ` est facultatif.

Comme l'épreuve Supermoto du Circuit de Chimay est la dernière épreuve du BeNeCup Supermoto 2016, un podium sera prévu pour les 3 premiers coureurs de la catégorie Prestiges/Inters, Euro-Nationaux et Nationaux ( les trophées seront fournis par la FMB et la KNMV )

Comme l'épreuve Supermoto du Circuit de Chimay est la dernière épreuve régulière de la saison 2016, un podium ` Championnat de Wallonie ` sera prévu pour les 3 premiers coureurs – 25 ans de la catégorie Prestiges/Inters, Euro-Nationaux , Nationaux, Débutants et Quads ( les trophées seront fournis par la FMWB )

### **Art. 15 - OFFICIELS.**

Directeur de course : Philippe Vanhooeteghem

Délégué CFCP : Eric Ledent

Responsable contrôle technique : Stefan Alloing

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable chrono : Danny Nijs

Responsable administratif : Anne Holemans

### **Art. 16 - TIMING.**

Sous réserve de modification par la direction de course, le timing, prévu dans le règlement Supermoto 2016, est d'application.

### **Art. 17 – ADRESSES**

Secrétariat Circuit de Chimay ASBL – Rue de Poteaupré 5 à 6464 Bourlers

**Téléphone** : (32) (0)60 210429 – **Fax** (32) (0)60 214723 **E-mail** : [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be)

**Website** : [www.circuit.be](http://www.circuit.be)

Infos techniques et sportives ( après 18h00 ) : (32) (0)60 214176 - (32) (0)495 522295 ( Alain Doncq)

Approuvé le :

Rédigé le :

Nom : Philippe Vanhooeteghem

Nom : Alain Doncq

Fonction : Directeur de course

Responsable organisation Circuit de Chimay ASBL

Timing 1 jour inclus Quads							
Parc fermé	Tour de chauffe	Début	Fin	Categorie	Manche	Durée	Nombre coureurs
		8:00	8:20	Débutants / Originals	Chrono	20'	Max. 40
		8:25	8:45	Nationaux - groupe 1	Chrono	20'	Max. 40
		8:50	9:10	Nationaux - groupe 2	Chrono	20'	Max. 40
		9:15	9:35	Euro-Nationaux	Chrono	20'	Max. 40
		9:40	10:00	Quads	Chrono	20'	Max. 25
		10:05	10:25	Prestiges	Chrono	20'	Max. 40
10:25	10:32	10:35	10:55	Débutants / Originals	1	15' + 1T	Max. 36
10:50	10:57	11:00	11:25	Nationaux B	1	18' + 1T	Max. 36
11:20	11:27	11:30	11:55	Nationaux BeNeCup	1	18' + 1T	Max. 36
11:50	11:57	12:00	12:25	Euro-Nationaux	1	18' + 1T	Max. 36
12:20	12:27	12:30	12:50	Quads	1	15' + 1T	Max. 25
				Pause - Travaux circuits	25'		
13:05	13:12	13:15	13:40	Prestiges	1	18' + 1T	Max. 36
13:35	13:42	13:45	14:05	Débutants / Originals	2	18' + 1T	Max. 36
14:00	14:07	14:10	14:35	Nationaux B	2	18' + 1T	Max. 36
14:30	14:37	14:40	15:05	Nationaux BeNeCup	2	18' + 1T	Max. 36
15:00	15:07	15:10	15:35	Euro-Nationaux	2	18' + 1T	Max. 36
15:30	15:37	15:40	16:05	Prestiges	2	18' + 1T	Max. 36
				Pause - Travaux circuits	25'		
16:20	16:27	16:30	16:55	Quads	2	15' + 1T	Max. 25
16:50	16:57	17:00	17:25	Débutants / Originals	3	15' + 1T	Max. 36
17:20	17:27	17:30	17:55	Superfinale		20' + 1T	Max. 40
		17:30	18:00	Barème / Podium			